



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cures

Question écrite n° 23019

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de valoriser la médecine thermique. L'efficacité des cures thermales dans les indications thérapeutiques majeures n'est désormais plus à démontrer. Toutes les études tendent à démontrer en effet l'intérêt de la médecine thermique tant sur le plan médical qu'économique dans la prise en charge de certaines maladies chroniques, telles que le surpoids, les colopathies, les allergies, l'asthme, les maladies vasculaires, les douleurs chroniques ou la dégénérescence articulaire. La médecine thermique génère en outre 110 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, ce qui en fait un acteur économique essentiel de certains territoires. Il lui demande si, comme cela est hautement souhaitable, comment le Gouvernement entend favoriser le développement de la médecine thermique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23019

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3432

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)